

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Assimilation des étrangers en France

Le bilan des naissances et des décès s'est soldé en France, en 1911 par un déficit de 34.869 individus.

C'est la sixième fois depuis 1890 que les registres de l'état civil accusent en fin d'année une perte sèche d'éléments nationaux. Et ce qui permet de mesurer l'étendue de cette perte, c'est qu'elle a pour contre partie, chez les peuples qui nous environnent, un accroissement de trois millions d'âmes.

Il est manifeste que, numériquement, nous ne pourrions bientôt plus prétendre à rivaliser avec les autres nations. On peut même dire que si nous constituons encore un groupe ethnique puissant, nous le devons en partie à ce que, de longue date, des étrangers en grand nombre, sont venus suppléer sur notre sol à l'insuffisante fécondité des indigènes.

Dans le passé, les nationalités s'acquerraient et se perdaient sans règles précises et il y avait si peu de fixité dans les noms patronymiques — au moins pour les gens du commun — qu'à une génération près, il n'était guère aisé de distinguer dans nos provinces entre les autochtones et les éléments venus du dehors. C'est ainsi que, dans toute la région du sud-est, on trouve des familles qui portent des noms à consonnance essentiellement française et dont les ascendants étaient pourtant sûrement italiens.

Cette observation est confirmée par les données plus précises de l'histoire.

Le propre de la nationalité française est d'être la résultante d'une lente fusion d'éléments disparates; la cause la plus sûre de cette fusion a été l'influence pénétrante d'une langue formée en commun.

Au XI^e siècle, toute analogie entre l'origine étymologique des noms et l'origine des races avait disparu et ce grand fait historique infiniment plus important que la plupart de ceux qu'on enseigne dans les manuels scolaires, s'éclaircit immédiatement dès qu'on le rapproche d'un autre non moins essentiel, à savoir que c'est précisément entre ces deux époques qu'est sortie du roman légèrement mêlé de tudesque qui avait été primitivement parlé, cette harmonieuse langue d'oïl qui devait devenir par la suite la langue française.

Sans cela, la fusion eût été certainement moins complète, moins rapide, et au lieu de former une grande nation unie qui ne se divise que dans la mesure où l'exige le progrès politique ou social, peut-être la France en serait-elle encore réduite de nos jours à un état comparable à celui de l'Autriche où les luttes de races compliquent si malencontreusement tous les problèmes.

C'est ce qui autorise à penser que si l'état civil, par sa rigidité, doit changer trop profondément et trop rapidement les conditions dans lesquelles s'est constituée et perpétuée notre nationalité, il ne peut y avoir qu'avantage à donner quelque souplesse à la législation qui régit la matière.

Dans d'autres pays où la population est outrés prolifique — comme en Allemagne — ou tout entière empruntée aux éléments du dehors — comme aux Etats-Unis, — la question pourrait paraître oiseuse. Mais, en France, où la situation est si différente, elle a son intérêt et mérite à tout le moins de retenir l'attention.

Il suffira, pour en juger, de rappeler que de 1872 à 1906, le nombre des personnes d'origine étrangère (étrangers et naturalisés) a augmenté en France de plus de 500.000, que ce chiffre représenté à peu près le cinquième de l'augmentation totale du nombre des habitants de notre territoire et que si

l'on y ajoutait — ce qui serait, dans le cas présent, de toute logique — le nombre des fils d'étrangers qui deviennent Français dans les conditions de la loi de 1889, il serait encore bien plus considérable.

Il est d'ailleurs un pays qui, pour des raisons différentes, nous a tracé la voie.

En Hongrie, en effet, un décret du 6 novembre 1881 autorise toute personne ayant un nom de famille à consonnance étrangère à solliciter l'autorisation d'y substituer un nom de famille à consonnance hongroise, sans qu'elle ait à acquitter aucune taxe ni à produire d'autres pièces qu'un extrait de naissance et un certificat de moralité.

En France, l'application de la loi du 11 germinal, an XI rend à peu près impossible tout changement de nom.

Il n'y a aucune raison pour qu'un étranger dont nous faisons un Français ne puisse pas obtenir, par le décret même qui lui confère notre nationalité, l'autorisation de modifier la désinence ou la forme de son nom. Et il n'y a aucune raison pour priver de cet avantage les Français qui, du fait d'un ascendant plus ou moins éloigné, portent un nom à forme étrangère.

Jean LALOY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin 1913 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. PUECH, VICE-PRÉSIDENT

M. Augagneur continue son discours sur le projet de réforme militaire.

Toute la question est de savoir comment se procurer les 43.000 hommes dont on a besoin. Le gouvernement et la commission appellent une troisième classe. M. Augagneur les prend parmi les 92.000 embusqués qui peuvent facilement être remplacés par des civils.

Organisant spécialement l'armée d'Algérie et créant un 21^e corps colonial, le contre-projet augmente encore de 12.000 hommes l'effectif général, organise les réserves et la préparation militaire.

M. Augagneur a conclu en repoussant la loi de trois ans, qui consolide un régime vieilli.

Le général Legrand, sous-chef de l'état-major général, commissaire du gouvernement répond à M. Augagneur dont il demande à la Chambre d'écarter le contre-projet.

Le commissaire du gouvernement, affirme que les chiffres prévisionnels de M. Augagneur sont beaucoup trop faibles.

Nous demandons, dit-il, 674.247 hommes en effectif minimum pour nos troupes de couverture de l'intérieur, nos troupes métropolitaines de l'Afrique du Nord et nos troupes coloniales casernées en France.

M. Jaurès intervient. Les explications du général Legrand lui paraissent insuffisantes, et il présente une motion préjudicielle, ainsi conçue :

« La Chambre, compte sur la Commission de l'armée pour lui communiquer, avant la séance de jeudi, un rapport sur le chiffre exact du supplément d'hommes exigé par l'application du projet de loi. Elle décide de remettre à ce moment la suite du débat ».

M. Georges Leygues s'associe à la demande de M. Jaurès. Au nom de la Commission, M. le Hérissé prie la Chambre de voter la motion de M. Jaurès.

Cette motion est votée et la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Séance du 25 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. DRON, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion des lois de défense de l'école laïque.

M. Lerolle soutient sa motion relative à la création des conseils de l'école.

M. Dessoye combat cette motion.

M. le Président annonce la mort de M. Aynard, député. La séance est levée en signe de deuil.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. RENOULT, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre après une vive discussion décide de commencer la discussion relative à des projets de chemins de fer d'intérêt local, au début de la séance de l'après-midi de jeudi.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi militaire. M. Paté, rapporteur expose qu'entre les chiffres donnés par la Commission au sujet des effectifs et la réalité, il y a une différence de 1456 hommes.

La suite de la discussion est renvoyée.

M. Doussaud pose une question au ministre de la guerre au sujet des achats de chevaux faits par les Commissions de remonte. Il paraît que dans certaines villes ces Commissions payaient un prix très élevé des chevaux réformés.

M. le ministre répond qu'il a fait faire une enquête et qu'il en attend les résultats.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 24 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat adopte, sans débat, les projets de loi votés par la Chambre, autorisant la perception ou la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Rodez et de Saint-Jean-de-Luz.

On adopte sans débat :

1. Le projet de loi adopté par la Chambre ayant pour objet de compléter l'article 27, paragraphe premier, de la loi du 24 juillet 1867, sur les Sociétés ;

2. La proposition de loi de M. Chastenot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de remplacer l'article 31 de la loi du 24 juillet 1867 et de compléter l'article 27, paragraphe premier de la même loi, sur les Sociétés par actions.

L'assemblée vote sans débat la proposition de loi de M. Auliffred et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une caisse des monuments historiques.

Le Sénat s'ajourne ensuite à jeudi.

Et la séance est levée.

Au Maroc

A Madrid, un conseil des ministres s'est tenu à la Granja. Selon les journaux il a examiné, notamment, la question du Maroc. Le nombre des rebelles augmentant sans cesse, l'Espagne examine la question d'envoyer au Maroc de nombreux corps d'armée, formant un effectif total de 80.000 hommes, afin d'effectuer une action décisive.

Un combat important

Le bruit court qu'un combat important se livrerait actuellement aux environs de Tétouan entre Marocains et Espagnols ; mais aucune confirmation officielle n'en a été reçue ce matin.

Les deux villas

L'apparition en librairie des *Aventures de Tartarin* provoqua, dans Tarascon, une formidable explosion de colère. Les habitants de la petite cité ne parlaient de rien moins que de lyncher Alphonse Daudet, l'auteur de ce livre abominable...

Les temps ont changé Tarascon, aujourd'hui, est fière de Tartarin. On vend partout le portrait du grand homme. Des collections de cartes postales le montrent dans ses attitudes familières. On sert, dans les hôtels, des rôtis à la Tartarin, et les pâtisseries ont créé d'exquis gâteaux : les tartarinades.

Triomphalement, on fait visiter aux étrangers la villa de Tartarin.

Seulement, il existe dans Tarascon, deux villas de Tartarin. La première est voisine de la gare. Or, les cochers de la cité méridionale trouvaient la course bien courte et

d'un rapport insuffisant. Ils choisirent alors en dehors de l'octroi, à l'extrémité de la ville, une maison modeste qu'ils baptisèrent « villa du Boabab ».

Les voyageurs pressés qui s'arrêtent seulement entre deux trains à Tarascon sont conduits à la villa voisine de la gare. Mais lorsqu'un touriste paraît avoir quelques loisirs, son cocher le mène par des savants détours à la maison du Boabab...

INFORMATIONS

M. Poincaré en Angleterre

Arrivée de l'escadre française

Mardi, le Président de la République a quitté Cherbourg pour se rendre à Londres. A onze heures quarante-cinq, l'escadre française est en vue de Southsea. Le grand déploiement des vaisseaux de guerre de couleur sombre, pavoisés de l'avant à l'arrière, et faisant tous flotter le pavillon tricolore français, présente un aspect magnifique. Tout le long du rivage, des groupes animés assistent à l'arrivée des navires français, tandis qu'un grand nombre de personnes arrivent encore de Portsmouth en automobile.

Le « Courbet », accompagné de l'escadre légère, c'est-à-dire des croiseurs « Condé », « Gloire » et « Marcellaise », et, en outre, de six destroyers français et de six destroyers anglais qui s'étaient portés à sa rencontre, arrive en vue de Portsmouth, un peu avant midi, marchant à bonne vitesse.

A midi dix, sur un signal du « Neptune », le bâtiment amiral, les bâtiments anglais saluaient de vingt et un coups de canon, immédiatement rendus, coup pour coup, par les bâtiments français.

Le « Courbet », qui avait diminué de vitesse, prenait alors ses dispositions de mouillage, et bientôt jetait l'ancre à 300 mètres du « Neptune ».

La réception à Portsmouth

Immédiatement, le « Fire-Queen », ayant à son bord l'amiral sir Edmund Poë, l'amiral sir George Callaghan et d'autres officiers généraux, se dirigeait vers le « Courbet ».

La visite ne dure que quelques minutes.

Bientôt, accompagné de sa suite, le Président s'embarque sur le « Fire-Queen ». Les bâtiments anglais et français saluent d'une salve de vingt et un coups de canon les pavillons respectifs des deux nations.

Le « Fire-Queen » emmène le Président à la jetée sud, où une tente a été préparée. C'est là que l'attendent le prince de Galles et sa suite, l'ambassadeur de France et le personnel de l'ambassade, ainsi que le maire et la municipalité de Portsmouth.

Le maire de Portsmouth souhaite la bienvenue au Président de la République en le félicitant d'avoir été appelé aux hautes fonctions qu'il exerce dans la grande nation amie.

M. Poincaré remercie et remet la croix de Chevalier de la Légion d'honneur au maire de Portsmouth.

A Londres

Londres est pavoisé de façon admirable. M. Poincaré est arrivé à la station de Victoria à 3 h. 30. Il a été reçu par le roi George qui lui a serré la main.

Le cortège officiel s'est rendu au palais St-James ; la foule était énorme et acclamait vivement le Président.

Londres vient de faire un accueil inoubliable au Président Poincaré. Le premier contact du Président de la République avec le roi et aussi avec le peuple anglais a accentué d'une façon décisive la popularité tout à fait personnelle dont M. Poincaré jouissait déjà en Angleterre. L'impression se confirme que la venue du Président et la réception qui lui est faite font faire un grand pas à l'Entente cordiale.

Un message de M. Poincaré au peuple Anglais

M. Poincaré a tenu à adresser au peuple anglais dès qu'il a eu débarqué à Portsmouth, le message suivant :

« Je me félicite très vivement de mettre le pied sur le sol britannique. La visite que je viens rendre à S. M. le roi George n'est une occasion unique de témoigner des sentiments unanimes de la nation française envers le fils du glorieux souverain sous les auspices duquel fut fondée la féconde amitié anglo-française. Ce n'est pas seulement en Europe, c'est partout dans le monde que les flots mouvants de la mer rapprochent et unissent dans un constant échange d'idées et d'intérêts les rives des deux grandes puissances coloniales.

« N'est-ce point que la nature même des choses veut que les deux peuples de Grande-Bretagne et de France soient toujours associés pour le progrès de la civilisation et le maintien de la paix dans le monde ? Jamais peut-être la nécessité et les bienfaits de cette solidarité dans le bien ne se sont fait mieux sentir qu'au cours des derniers événements.

« Jamais moment plus heureux ne pouvait être donné au Président de la République française pour apporter le cordial salut de la nation amie au souverain qui continue avec tant de sagesse et de droiture les nobles traditions de sa race ».

L'héritage du roi d'Espagne

Le procès en nullité du testament olographe par lequel M. Albert Sapène, propriétaire à Montauban-de-Luchon, décédé le 2 octobre 1911 à l'âge de soixante ans, à l'asile d'aliénés de Braqueville, a légué sa fortune de 3 millions au roi Alphonse XIII, est venu lundi devant la première chambre du tribunal civil de Saint-Gaudens.

M^r Pérès, qui se présente pour les héritiers naturels, soutient que personne ne doutait de la démente de M. Sapène, et que le testament n'était pas pris au sérieux. La vie de M. Sapène depuis son enfance ne cessa pas de manifester des idées de grandeur, cherchant à établir une liste d'ancêtres illustres ; ses extravagances allèrent se multipliant, et sa folie était incontestable dans les années qui précédèrent et suivirent la date de rédaction du testament.

M^r Maurice Bernard, qui soutient la revendication du roi d'Espagne, s'efforce de faire admettre la validité de l'acte attaqué comme étant absolument conforme à la volonté du testateur. Son contradicteur n'a pas prouvé que le testateur était dans une période de démente au moment de la rédaction du document. Il évoque une jurisprudence formelle établissant la validité toutes les fois que le testateur sait ce qu'il fait, même si la chose faite ne paraît pas raisonnable.

Après réplique de M^r Pérès, le tribunal ordonne communication du dossier du ministère public et le renvoie « sine die ».

La validité du testament reconnue par la justice, le roi d'Espagne aurait, paraît-il, l'intention de consacrer les millions de M. Sapène à la fondation d'un établissement de bienfaisance à Luchon.

Le tribunal a ordonné la remise du dossier et a ajourné sine die la continuation des débats.

Le Conflit Balkanique

Une action collective

La « Vossische Zeitung » apprend qu'on ne sait rien au ministère des affaires étrangères au sujet d'une action collective de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Italie dans les Balkans, à Sofia, à Belgrade et à Athènes.

La Serbie céderait

D'après des nouvelles dignes de foi, que le gouvernement bulgare a reçues de Belgrade, la Serbie céderait à la pression exercée par la Russie et les autres puissances, et serait sur le point d'accepter l'arbitrage de la Russie.

Le roi Ferdinand a reçu en audience privée M. Nekludoff, ministre de Russie.

Celui-ci aurait déclaré au souverain qu'il y avait des chances pour que la Serbie cédât à la pression exercée sur

elle par la Serbie, et acceptât l'arbitrage du tsar.

Le mémoire bulgare

Le gouvernement russe a appris que le mémoire demandé au gouvernement bulgare pour exposer sa thèse, était prêt et allait être envoyé à Pétersbourg.

Exécution des assassins du grand vizir

Un communiqué officiel annonce que les douze condamnations capitales rendues contradictoirement, notamment celles de Demad Salih pacha, du colonel Fuad bey et des autres prévenus déjà cités, ont été sanctionnées par un tirade.

Onze accusés ont été condamnés à mort par contumace, notamment le prince Sabah Eddine, chérif pacha, l'ancien ministre de l'intérieur, Rechid bey, Kémal bey, le lieutenant Midhat, le colonel Zeki Porety, Tefvik et l'ancien député Ismail Gounuljana.

Les douze condamnés ont été pendus le 23 juin, à 4 heures, sur la place Bayadiz, devant le ministère de la guerre, et près du lieu de l'assassinat de Mahmoud Cheyket pacha.

De forts cordons de troupes entouraient le lieu de l'exécution.

Le capitaine Kiarim a été le premier exécuté. Les condamnés ont montré un très grand sang-froid. Les corps sont restés exposés durant plusieurs heures.

Cette exécution a causé une vive sensation. Une foule nombreuse se pressait sur la place de l'exécution. Les agents de police, les gendarmes et la troupe maintenaient l'ordre.

Petites Nouvelles

L'aviateur Brindejonc des Mouliens s'est élevé, au-dessus de l'aérodrome militaire de Gatchina (Russie), à une hauteur de mille mètres. Il a pris ensuite la direction de Reval en suivant la ligne du chemin de fer de la Baltique.

A Lorient, pendant une procession qui avait lieu à Saint-Jean-Brévelay, une automobile survenant brusquement s'est jetée dans le cortège. Cinq enfants ont été grièvement blessés.

D'une communication faite à l'Académie des sciences, il résulte que l'eau potable mélangée au lait le contaminent en provoquant au bout de quelques heures une poussée de microbes typhiques.

M. Bride, de l'Institut Pasteur de Paris, et M. Brocquet, de l'Institut Pasteur d'Alger, ont découvert un virus sensibilisé qui immunise les moutons contre la clavelée.

Par suite de la nouvelle loi votée par la Chambre norvégienne, les électrices seront au nombre de 525.000 contre 500.000 électeurs masculins.

Un monument commémoratif a été inauguré mardi matin, dans la cour d'honneur de l'Hôtel Dieu, à la mémoire du professeur Guinard, le chirurgien qui, le 13 juin 1911, au moment où il venait visiter ses malades, fut tué à coups de revolver par un dément.

On n'a certes pas oublié l'affaire Monnier qui passionna l'opinion publique française et étrangère. M. Monnier, frère de la séquestrée de Poitiers, vient de mourir à Migné où il s'était retiré après son acquittement par la Cour d'appel de Poitiers. Il était âgé de soixante-six ans.

Un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, a détruit entièrement un village près de Pontscorff, celui de Resterzker, près de Lorient. Deux heures après l'alarme, le village tout entier ne formait plus qu'un amas de décombres. Les pertes sont très importantes.

Un jeune homme de dix-huit ans, Louis Bouis, fils d'un grand industriel de Cette, a tiré deux coups de revolver sur une jeune fille, Mlle Claire Bertrand, âgée de vingt ans qui refusait de l'épouser. La malheureuse a eu la joue droite traversée. Léon Bouis s'est ensuite fait sauter la cervelle.

CAUSERIE

LE PARI MUTUEL

Après examen de l'emploi des sommes provenant du pari mutuel et affectées, par les soins des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, aux œuvres de bienfaisance ou aux travaux d'adduction d'eau potable entrepris par les municipalités, il est bon de montrer quelle est la part qui revient aux grandes sociétés parisiennes de course, sauf à étudier ultérieurement la destination qu'elles lui donnent. Rappelons que les ressources de ces sociétés sont, en presque totalité, constituées par le prélèvement de 4 % sur les sommes engagées au pari mutuel et par les recettes aux entrées sur leurs différents hippodromes.

Le prélèvement de 4 % a naturellement suivi une marche ascendante depuis 1892. Sans entrer dans de fastidieux développements, je tiens à faire ressortir son incroyable progression et, par suite, la prospérité des sociétés qui en bénéficient.

La Société d'Encouragement a encaissé, à ce titre : 1.872.027 fr. en 1892 ; 2.336.459 fr. en 1897 ; 2 millions 520.618 fr. en 1902 ; 2.908.235 fr. en 1907 ; 3.178.894 fr. en 1910 ; 3.313.389 fr. en 1911 ; 3.461.619 fr. en 1912.

La Société des Steeple-chases, pour les mêmes périodes, que je prends au hasard dans le tableau que j'ai sous les yeux : 1.877.506 fr. ; 2.181.909 fr. ; 2.211.599 fr. ; deux millions 987.253 fr. ; 3.098.833 fr. ; 3.138.018 fr. ; 3.414.360 fr.

La Société d'Encouragement du Demi-Sang : 619.542 fr. ; 1.200.682 fr. ; 1.457.958 fr. ; 1.959.818 fr. ; deux millions 654.550 fr. ; 2.902.921 fr. ; 2.938.563 fr.

La Société Sportive d'Encouragement : 1.781.561 fr. ; 2.030.481 fr. ; 2.624.124 fr. ; 3.325.432 fr. ; 3.651.778 fr. ; 3.784.016 fr. ; 4.050.209 fr.

La Société de Sport de France : 169.497 fr. ; 397.230 fr. ; 530.136 fr. ; 669.635 fr. ; 1.193.459 fr. ; 945.097 fr. ; 1.027.988 fr.

Le total de ce prélèvement, qui n'était que de 6.320.134 fr. en 1892, dépassait 8 millions en 1897, 9 millions en 1902, 11 millions en 1906, 12 millions en 1909, 14 millions en 1911. Il était exactement de 14 millions 892.742 fr. 40 en 1912, presque quinze millions. L'augmentation globale est de 236 0/0 en vingt ans.

Le montant des paris engagés sur les hippodromes de la Société d'Encouragement et de la Société des Steeple-chases a presque doublé ; sur ceux de la Société d'Encouragement du Demi-Sang, il a presque quintuplé, et plus que triplé sur celui de la Société de Sport de France.

Si l'on examine les recettes aux entrées perçues par les mêmes sociétés, on relève les chiffres suivants pour l'année 1912 :

Société d'Encouragement (Hippodromes de Longchamp et Chantilly) : 2 millions 974.776 fr. ; Société des Steeple-chases de France (Hippodrome d'Auteuil) : 2.958.639 fr. ; Société d'Encouragement du Demi-Sang (Hippodromes de Vincennes et St-Cloud) : 1.508.989 fr. ; Société Sportive d'Encouragement (Hippodromes de St-Ouen, Enghien, Maisons-Laffitte) : 2 millions 612.476 fr. ; Société de Sport de France (Hippodrome du Tremblay) : 654.448 fr.

Soit un total de 10.709.328 fr. Une somme de 25 millions 600.000 fr., en comprenant les ressources provenant du pari mutuel, était ainsi à la disposition de nos cinq grandes sociétés pour l'année 1912. C'est un record, que battra d'ail-

leurs probablement l'année 1913. Je me propose — dans un prochain et dernier article — d'examiner de façon détaillée l'emploi des coquettes disponibilités annuelles de ces sociétés.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Et ce n'est pas fini !

D'après les déclarations faites à la tribune du Parlement, la Commission de l'armée qui soutient le projet de loi de 3 ans, et l'état-major commettaient une erreur de 40 à 50.000 unités dans les calculs qu'ils faisaient au sujet des effectifs.

La Chambre voulut être fixée immédiatement et on a vu ce spectacle peu banal d'une Commission qui demandait le renvoi de la discussion au lendemain pour permettre à l'état-major de retrouver Perreux !

Cette histoire-là est tout à fait intéressante et elle a dû édifier beaucoup de républicains partisans de la loi militaire sur la façon dont cette loi a été élaborée.

Aussi on comprend que la discussion ne sera pas close de sitôt.

Mais pendant ce temps où en est le budget ? Ce pauvre budget, comme l'écrivit M. Ponsot. Nous voici en juin. La Chambre n'a point encore commencé l'examen du budget, retour du Sénat. Quand ? A quelle époque se décidera-t-on à voter la loi de finances ? Nul ne peut le prévoir. Dans cette loi de finances, il est des articles disjoints par le Sénat, et notamment un certain article additionnel de M. Malvy qui gage le dégrèvement de la terre proposé par M. Renard et accepté par les deux Assemblées. Un grand débat s'engagera sur l'article additionnel de M. Malvy. Nul doute que la Chambre ne l'inscrive à nouveau dans la loi de finances. Conflit entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg.

Et les lois scolaires, et les interpellations, et les dispositions fiscales pour payer les dépenses qui résulteront de la loi militaire et du maintien de la classe ?

Selon toutes probabilités un septième douzième provisoire va être demandé et puis on attendra le huitième.

C'est la faute aux obstructionnistes, disent les journaux réactionnaires. Evidemment, c'est bien la faute à quelqu'un. Mais si, à leur tour, les réactionnaires ne manifestaient pas tant d'enthousiasme en faveur des lois militaires et contre les lois scolaires, les républicains ne seraient pas obligés d'intervenir pour défendre les intérêts du pays et de la démocratie, intérêts qui commencent à être gravement compromis.

L. B.

ZÈLE INTEMPESTIF

On nous informe que certains fonctionnaires du Magasin des tabacs se croient autorisés à imposer certains fournisseurs aux employés victimes d'accidents.

Nous nous contenterons, aujourd'hui, d'appeler l'attention de l'administration sur cette situation illégale, en la priant de rappeler ses fonctionnaires à leur devoir.

La loi accorde à tous les salariés victimes d'accidents le libre choix du médecin et du pharmacien. En essayant d'imposer à leurs employés certains privilèges, les fonctionnaires commettent une illégalité et un abus de pouvoir qui réclament des sanctions administratives, et causent aux méde-

cins et pharmaciens boycottés un préjudice qui peut entraîner des sanctions civiles.

La parole est à l'Administration.

Votes de nos députés

Sur l'article 1^{er} du contre-projet de M. Briquet, tendant à réduire à 20 mois la durée du service militaire, MM. De Monzie, Bécays et Malvy ont voté contre.

La Chambre a repoussé par 492 voix contre 70.

Au 7^e

M. Génébrias, lieutenant au 108^e régiment d'infanterie, est promu au grade de capitaine et affecté au 7^e d'infanterie.

M. Stéfani, lieutenant au 7^e d'infanterie passe au régiment de sapeurs-pompiers.

Régiment de réserve

M. Lascombe, sergent de réserve au régiment de Cahors, est nommé sous-lieutenant et passe au régiment d'Agén.

MM. Leymaric et Gorse, sergents réservistes sont promus sous-lieutenants.

Armée territoriale

M. Maffre, capitaine au 125^e territorial, est promu au grade de chef de bataillon et affecté au 131^e territorial.

M. Delpech, lieutenant est promu capitaine et affecté au 131^e territorial.

MM. Picard, adjudant, et Séguier, adjudant de réserve, sont nommés sous-lieutenants et affectés au 131^e territorial.

Contributions indirectes

M. Dayre, commis principal des Contributions indirectes à Souillac, est nommé en la même qualité à Pluvigner (Morbihan).

M. Estréguil, commis principal des Contributions indirectes dans la Mayenne est nommé en la même qualité à Souillac.

Service de la navigation

Aux termes d'un arrêté en date du 23 juin 1913, M. Pons (Casimir), élucier de 3^e classe, attaché dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot (écluse de St-Martin-Labouval), a été affecté, sur sa demande, à dater du 1^{er} juillet 1913, dans le département de la Gironde, au service maritime à Bordeaux.

L'emploi d'agent classé, actuellement occupé par M. Pons, est supprimé.

Brevet élémentaire

Sont définitivement admises au Brevet élémentaire :

Mlles Bonhomme, Delpouget, Fages, Fargues, Lasguignes, Monsou, Périé, Thérion Louise, du Collège de Cahors ; Hermet, Lacroix, de l'école publique du Boulevard Gambetta à Cahors ; Lestrade, Tranier, de l'école publique de la rue Fénélon à Cahors ; Bayles, Brunies, Capsal, Cavalie, Darnaud, Delsol, Favens, Gisbert, Mousset Jeanne, Mousset Yvonne, Pendaries, Rassignier, Thérion Jeanne, de l'école supérieure de Montcuq ; Andrieu, Cadiergues, Carreyroux, Cépède, Darnis, Lavabre, Lavaysse, Rabanel, Souillou, Vayré, de l'école supérieure de St-Céré ; David, Grat, Lagarigues, Malleville, de l'école supérieure de Gourdon ; Granet, Picard, Souillou, du cours complémentaire de Martel ; Henderson, répétitrice anglaise à l'Ecole normale des filles de Cahors ; Mabon, de Cahors ;

Conty, Picard, du cours complémentaire de Souillac ; Cardonnel, Choureaux Mathilde, Couderc, Merzand, Pradines Haydé, des écoles libres de Cahors ; Salamagne, du Cours complémentaire de Vayrac ; Avezou, de l'école publique de Salviac ; Barsagol, de l'école publique de Cajarc ; Brouel, de l'école publique de Cazals ; Huc, Lacourt, du Cours complémentaire de Figeac ; Soulladié, de l'école publique de Gramat ; Tailhade de l'école publique de Castelnaud-Montrater ; Chastanet, Eyrolles, Lajugie, de l'Ecole supérieure d'Objat (Corrèze) ; Hart de Keating, de l'école de Castelnaud (Dordogne) ; Olivier, de l'école publique de Martiel, (Aveyron) ; Olivier, de Bordeaux ; Deguilhem, de l'école publique de Villeneuve-sur-Lot ; Arlet, de l'école publique de Sarlat ; Calmès, de l'école publique de Valence d'Albi (Tarn) ; Castillac de l'école publique de Dcazeville ; Toucou, de l'école publique de Gontaut (Lot-et-Garonne) ; Traux, du collège d'Egleton (Corrèze) ; Pradines Andrée, de l'école publique de Fronton (Hte-Garonne) ; Vareilles, Vernhes Marthe, du cours secondaire de Rodez ; Bonnal, Taule, de l'école Jeanne d'Arc de Brive.

Postes

M. Souillac, facteur-receveur à St-Cyprien est nommé à Latouille (emploi créé).

M. Delmarty, facteur à Paris est nommé facteur rural à St-Cyprien.

M. Blazy, facteur rural à St-Céré est nommé à Latouille (emploi créé).

Tir au Canon

La 17^e brigade d'artillerie exécutera prochainement des manœuvres suivies de tirs réels avec canons de 75 dans le département du Lot.

Ces exercices auront lieu sur les champs de tir de circonstance créés dans le Lot aux dates ci-après :

Champ de tir de Villesègue : 21, 22 juillet 4 et 5 août.

Champ de tir d'Aujols : 27, 28, 30 et 31 juillet.

Champ de tir de Douelle : 24, 25 juillet, 2 et 3 août.

Champ de tir de Cajarc : 27, 28, 29, 31 juillet, 1^{er} août

Triste compatriote

Mercredi, devant la Cour d'assises de la Corrèze, ont comparu le nommé Louis-Sylvain Salinié, âgé de 29 ans, né à Sauzet, ancien surveillant d'internat, demeurant à Tulle et sa femme Marie Joffre, 27 ans.

Salinié, notre triste compatriote qui était poursuivi pour de nombreux vols qualifiés, a été condamné à 5 ans de réclusion, sa femme a été acquittée.

Conseil de guerre du 17^e corps

Séance du 24 juin

USURPATION D'INSIGNES

Amédée-Auguste-Vincent Barthélémy, né le 22 janvier 1891, à Flaungnac (Lot), soldat au 83^e de ligne, à St-Gaudens, est prévenu d'avoir, du 11 au 19 mai dernier, à Cahors et à Saint-Jean-de-Luz porté, étant permissionnaire, illégalement les galons de caporal.

Ce militaire, qui n'est pas des mieux notés au régiment, s'est permis cette usurpation par glo-

riole, mais aussi pour calmer l'ire paternelle, car Barthélémy s'était fait rayer du peloton.

M. le capitaine Mazars dit que le délit imputé est prouvé par l'aveu du prévenu et par les témoins entendus à l'instruction. Le motif véritable de la conduite de Barthélémy est que son père avait réduit à 10 francs par mois les 15 francs qu'il lui envoyait avant sa radiation du peloton : aussi M. le capitaine Mazars requiert une condamnation suffisamment sévère pour punir l'usurpation commise et les actes indélicats perpétrés à l'aide du port de ces galons.

M. Pozzo dit Borgho répond qu'il faut ramener à un enfantillage l'acte imputé à Barthélémy ; qu'à-t-il voulu faire ? Satisfaire son père et, on peut le dire, faire le beau au pays. Cet homme a un excellent passé dans la vie civile et dans la vie militaire rien de grave ; aussi les juges mesureront la peine à la faute qui est une vulgaire carotte. Le conseil de guerre a déclaré Barthélémy à l'unanimité coupable du délit d'usurpation d'insignes, et l'a condamné, par 5 voix contre 2, à trois mois de prison avec sursis.

Tournée scolaire artistique F. Meunier

Nos confrères de la Creuse, Corrèze et du Centre ne tarissent pas d'éloges, depuis quelques semaines, sur le succès qu'obtient dans les écoles primaires et secondaires un artiste parisien qui a consacré sa carrière à l'éducation artistique de la jeunesse.

Après avoir donné plusieurs séances dans les écoles de Tulle et de Brive, M. F. Meunier a commencé ses premières auditions mardi et mercredi dans les écoles de Gourdon.

En quittant Gourdon, M. Meunier se rendra vendredi à Cahors.

Ces séances comprennent les meilleurs fragments de nos grands auteurs tragiques et comiques, anciens et modernes, et se terminent par des scènes les plus hilarantes du « Médecin malgré lui », de Molière, où le sympathique comédien déride les plus moroses.

Cinéma

Voici le programme de la représentation cinématographique qui aura lieu ce soir jeudi sur les boulevards (Cafés Tivoli, de Bordeaux et de Paris) :

Honneur du Juge..... Drame.
Vertu récompensée..... Comique.
Bergères et Rois..... Comédie.
Feuilles d'hiver..... Nature.
Inoubliable berceuse..... Comique.
La Vipère..... Drame.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DES 26 ET 29 JUILLET 1913

Allegro militaire. Clérico.
Le Barbier de Séville (ouv.) Rossini.
Chants d'ivresse (valse) Popy.
Werther (fantaisie) Massenet.
Marionnettes.
(Marche italienne) E. Storaci.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 22 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Blars

La foire. — Les nombreux et présents travaux des champs n'ont pas porté préjudice à notre foire du 23 juin. Favorisée par le beau temps, elle a été particulièrement importante.

Voici les cours pratiqués au marché aux moutons : moutons de 1^{re} qualité de 40 à 48 fr. ; ordinaires, de 33 à 38 fr. ; brebis avec couple de 55 à 60 fr. ; brebis de rapport de 40 à 45 fr. ; brebis communes de 18 à 20 fr. ; agneaux de 20 à 26 fr. le tout la pièce selon

grosceur. A noter une légère baisse. Les nombreux marchands étalagistes qui s'étaient rendus à la foire ont fait une bonne recette.

Aucun incident à signaler.

Calvignac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Calvignac est convoqué pour le dimanche 29 juin à 10 heures du matin pour le règlement du budget de 1912.

Luzech

Les planteurs de tabac. — Les membres du syndicat de Luzech se sont réunis dimanche dernier, à la mairie. Ils se sont prononcés, à l'unanimité, contre la formation d'une caisse d'assurance contre la grêle, préconisée par certains syndiqués.

Puis ils ont procédé au renouvellement du bureau. Au scrutin secret, le bureau fut ainsi constitué : Président, M. Pouzet ; secrétaire, M. Adrien Cavalie ; trésorier, M. Grancé ; trésorier adjoint, M. Tardieu.

Puy-l'Évêque

Trophée du Lot. — L'éliminatoire du canton de Puy-l'Évêque se courra le 28 juillet et comprendra les cantons de Puy-l'Évêque et de Luzech.

Les engagements seront ouverts à partir du 20 juin, chez M. Soubiroux, Cycles à Vire, qui mettra à la disposition des coureurs qui en feront la demande, les règlements de cette épreuve.

Les engagements sont clos irrévocablement le 19 juillet au soir.

En voici le trajet : Départ à Vire devant le magasin de M. Soubiroux et suivra l'itinéraire suivant : Vire, Grézels, Lagardelle, Anglars, Castel-franc, Praysac, Puy-l'Évêque, Duravel, Touzac et Vire ; environ 50 kilomètres.

Un contrôle sera établi à Castel-franc à la sortie du pont. Le départ sera donné à 14 heures (2 heures).

Les prix de cette éliminatoire consistent :

1^{er} Prix : Une montre or et argent, valeur 50 francs.

2^e Prix : Une montre argent, valeur 30 francs.

3^e Prix : Une lanterne acétylène luxe, 12 francs.

Belle épreuve en perspective pour nos jeunes coureurs.

Lagardelle

La foudre. — Mardi 24 juin, vers 6 heures du matin, pendant un violent orage, la foudre est tombée dans une étable de Mme Teyssède, distante du bourg de 500 mètres environ.

Cette étable renfermait 15 beaux moutons, dont 4 ont été tués net par le fluide et les autres plus ou moins contusionnés.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nécrologie. — On nous annonce la mort presque subite de Mme Galtié, veuve de M. Théodore Galtié, adjoint au maire de Figeac, mère de notre excellent ami M. Albert Galtié, percepteur à Moret (Loir-et-Cher), où elle se trouvait en villégiature.

Les obsèques seront célébrées à Figeac. L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille.

Nos plus sympathiques condoléances à tous les membres de cette honorable famille.

Concours d'animaux reproducteurs. — Le concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot est fixé à dimanche prochain 29 juin courant.

Une somme de 3.800 fr. sera distribuée aux lauréats du concours, au nom du gouvernement de la République, du département et de la ville de Figeac.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XV

Suite du dénouement de la seconde idée de Gontran

— Il était arrivé par la fenêtre, il s'est enfui par le même chemin... peut-être se cache-t-il dans les dépendances de l'hôtel... qu'on surveille la petite cour et qu'on aille chercher la garde pour faire des perquisitions, et un commissaire de police pour constater l'état du meuble forcé et qui recevra les déclarations de M. le vicomte de Presles et les miennes.

Deux ou trois personnes s'élançèrent hors du salon avec empressement.

Les autres se disposaient à s'avancer, afin d'examiner de plus près les dégâts matériels, traces irrécusables de la tentative criminelle.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

M. de Polart les arrêta du geste. — Que chacun reste où il est... s'écria-t-il, il est essentiel que la justice, au moment de son arrivée sur le théâtre du crime, trouve les choses dans l'état précis où le voleur les a laissées...

La volonté exprimée par le baron était raisonnable ; personne n'eut la pensée de la transgresser.

Gontran, rassuré à demi, mais écrasé par ces émotions successives, s'était laissé tomber sur un siège.

Au bout d'un peu moins d'un quart d'heure on entendit retentir, sur les pavés de la rue et sur les marches de l'escalier, le bruit strident et métallique des crosses de fusil.

En même temps apparut dans le salon le commissaire de police, orné de son écharpe, accompagné de son greffier et suivi d'une escorte d'honneur composée d'un caporal et de quatre fantassins.

On était allé quérir les gendarmes, mais la distance qui séparait la caserne de l'hôtel de la Marine royale ne leur avait pas encore permis d'arriver.

Le commissaire de police commença son enquête.

— C'est vous, monsieur, qui occupez cet appartement ? demanda-t-il au baron de Polart.

— Oui, monsieur.

— Quel est le meuble forcé ?

— Celui-ci.

— Que renferme-t-il ?
— Des sommes importantes et des papiers plus importants encore...
— Tout ou partie de ces sommes ou de ces papiers vous ont-ils été soustraits ?

— Non, monsieur, grâce à l'arrivée de mon ami M. le vicomte de Presles...

— M. le vicomte de Presles est-il encore là ?

— Me voici, monsieur... répondit Gontran en se soulevant avec peine.

— Veuillez me raconter les faits dont vous avez été le témoin...

Gontran, ainsi interpellé, hésita et donna un regard de détresse sur M. de Polart.

Ce dernier intervint.

— Monsieur le commissaire, dit-il, mon ami a lutté longtemps et corps à corps avec le voleur... Grâce au ciel, il n'a reçu aucune blessure grave, mais cette lutte l'a brisé... son visage, vous le voyez vous-même, exprime la souffrance et l'épuisement...

— C'est vrai ; cependant, pour être instruit des détails essentiels de toute cette affaire, il est indispensable que j'entende M. de Presles...

— Ces détails, je les connais aussi bien que lui, car il me les racontait il n'y a qu'un instant... Si vous voulez bien m'écouter en sa présence, je parlerai pour lui, et dans le cas où je commettrais une légère erreur, il la relèverait aussitôt.

Le commissaire fit de la tête un signe d'adhésion qui voulait dire clairement :

— Parlez, je vous écoute...

— Vous saurez d'abord, monsieur, commença le baron, que le vicomte de Presles m'avait fait l'honneur d'accepter mon invitation à un déjeuner que j'offrais ce matin à quelques amis dans l'un des restaurants de la ville... ce déjeuner se prolongea jusqu'à la nuit... le vicomte se trouva fatigué ; je l'engageai à aller m'attendre chez moi tandis que je congédierais mes convives... il sortit, il arriva à l'hôtel, il prit la clef de mon appartement et monta ; parvenu dans l'antichambre il crut entendre un bruit bizarre qui lui semblait venir du salon ; il ouvrit résolument la porte et il se trouva en présence d'un homme qui, dans une obscurité presque complète, s'occupait à forcer le secrétaire et réussissait si parfaitement bien que le battant tomba au moment où la porte s'ouvrait... Tout cela est exact, n'est-ce pas, mon cher vicomte, et c'est bien ainsi que vous me l'avez raconté ?

— Oui... balbutia Gontran, tout est exact : tout est vrai.

Le baron continua :

— Surpris à l'improviste dans sa besogne ténébreuse, le voleur se trouva face à face avec le vicomte, sur lequel il s'élança tout aussitôt comme un chat-tigre, en brandissant

l'arme dont il venait de se servir pour briser le meuble...

Le commissaire interrompit le récit du baron, et demanda :

— Quelle était cette arme ?

— Un poignard d'une forme particulière et curieuse...

— Qu'est devenu ce poignard ?

— Le voici, fit M. de Polart en se penchant et en ramassant sur le tapis le stylet vénitien qu'il prit par la pointe et dont il présenta la poignée au magistrat.

Gontran se sentit frissonner de la tête aux pieds, et une sueur froide pareille à la sueur de l'agonie, vint mouiller la racine de ses cheveux.

Ce poignard que M. de Polart venait de remettre au commissaire de police appartenait au jeune homme. nous le savons ; il faisait partie de l'une des panoplies de sa chambre à coucher, vingt personnes le connaissaient, et, sans aucune espèce de jeu de mots, il pouvait devenir contre Gontran une arme terrible, si quelque jour il prenait fantaisie au baron de dénoncer celui qu'il innocentait en ce moment.

Le magistrat examina le poignard, longuement et avec le plus grand soin.

Les animaux devront être rendus ce même jour, sur le champ de foire, avant quatre heures du matin. Ils ne pourront être retirés avant l'heure fixée par le commissaire du concours.

En dehors des primes en espèces, les prix d'honneur consisteront en médailles de vermeil et d'argent.

Le programme du concours et des formules de déclaration sont tenues à la disposition des exposants dans les bureaux de la préfecture, dans ceux des sous-préfectures et à la mairie de Figeac.

Le concours aura pour président d'honneur M. le Préfet du Lot et pour président effectif le représentant de M. le Ministre de l'Agriculture.

Camburat

Carnet blanc. — Vendredi soir a été célébré à la mairie de Camburat, le mariage de M. Pons Clément-Médric, cultivateur au Pech de Camburat avec Mlle Desplas Sara domiciliée à Camburat.

Aux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Conseil municipal. — Dans sa réunion de dimanche, le Conseil a maintenu le remplacement de la taxe des prestations par la taxe vicinale.

Le compte de gestion du receveur municipal a été approuvé ainsi que le compte administratif présenté par le maire.

Le conseil a procédé au règlement définitif du budget de 1912.

Le conseil a élaboré le budget primitif pour 1914.

Cajarc

La « Pro Patria ». — Nous sommes heureux de féliciter bien vivement la délégation de tireurs de la société de tir « Pro Patria », du très beau succès obtenu au concours de tir à 300 mètres à St-Sulpice.

Notre ami Galey, vice-président de la société de préparation militaire « Pro Patria », classé premier au fusil de guerre, a eu comme prix un magnifique service de fumeur offert par notre charmant conseiller général.

M. Forges, membre de la société, classé 7^e à la carabine, s'est vu adjuger deux petites biches en bronze.

MM. Austruy et Moullheyrat, pupilles de la société, deux prix de consolation, conquis au fusil de guerre et offerts par les pupilles francs-tireurs de St-Sulpice.

Que nos amis les francs-tireurs de St-Sulpice et en particulier M. Balagayrie, leur directeur, veuillent bien recevoir nos remerciements pour l'accueil charmant qu'ils ont fait aux tireurs de Cajarc.

Gréalou

Au syndicat des planteurs. — Le 22 juin, les syndiqués planteurs de tabac de Gréalou se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Para, président.

Tous sont présents, sauf trois absents et deux excusés.

Après avoir entendu la lecture de la circulaire du bureau de la Fédération concernant l'organisation d'une caisse d'assurance obligatoire par les planteurs et les statuts élaborés par ce même bureau, les syndiqués se prononcent à l'unanimité pour l'acceptation de la dite caisse.

Quelques planteurs, assurés à des compagnies d'assurances, tout en donnant leur adhésion sans réserves, demandent cependant à être exonérés de leurs versements à la Caisse projetée pendant toute la durée des polices d'assurance qui les lient momentanément, s'ils ne peuvent en obtenir la résiliation.

Etat civil. — Naissance : Fages, Raymond, fils de Fages Pierre et de Fénélon Félicie, métayers au hameau des Pégoriès.

Mariage : Delbos Paul-Cyrille, cultivateur à Carayac et Delbos Fernand-Constance-Françoise-Marie, demeurant à Sauvegarde, mairie de Gréalou.

Publication de mariage : Montagne Jules, propriétaire-cultivateur à Frontenac et Védruce Noëlie-Ezilda, s. p., fille de notre ami M. Védruces Pierre, conseiller municipal à Puy-calvel mairie de Gréalou.

Marcihac

Les Autobus. — Plusieurs conseils municipaux, diisions-nous dans un de nos derniers numéros, avaient refusé de voter des subventions aux lignes d'autobus.

Nous appelons l'attention de M. le Préfet sur l'interprétation qui avait été faite de sa circulaire; nous comptons sur lui pour remettre les choses au point.

Notre espoir n'a pas été déçu. M. le Préfet vient d'envoyer la circulaire suivante aux maires des communes ayant donné un avis défavorable :

« La plupart des réponses à ma circulaire du 14 mai 1913 relative à la création d'un réseau départemental d'autobus, dans la forme où elles me parviennent ne permettraient pas au Conseil général de prendre une décision définitive.

« Donnant à des chiffres fournis à titre de renseignement une valeur absolue qu'ils n'auraient pu avoir que si le Conseil général avait fixé la part qu'il entendait laisser à la charge des communes, part qui n'eût pas dépassé

le taux de 50 0/0, base de mon calcul, mais qui aurait pu être beaucoup plus réduite, votre Conseil municipal m'a fait connaître son refus dans des termes qui ne permettraient pas au Conseil général d'apprécier si vous reconnaissiez un intérêt à la ligne projetée et si vous envisagez la possibilité de concourir à sa réalisation.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien dans le plus bref délai et en tout cas avant le 28 juin me transmettre une nouvelle délibération de votre Conseil municipal portant :

« 1^o S'il reconnaît l'intérêt de la ligne projetée ;

« 2^o Quelle est la somme approximative qu'il juge répondre à la fois à ses ressources et aux avantages qu'il recevrait ainsi.

« Ces chiffres eux-mêmes n'auront pas une valeur absolue, mais ils permettront au Conseil général de fixer la proportion de la part contributive qu'il croirait devoir demander aux communes. »

Saint-Sulpice

Notre autobus. — Dimanche dernier la plupart des maires des communes de la vallée du Célé ou leurs délégués se sont réunis à St-Sulpice, à l'issue du concours de tir, au sujet des décisions à prendre au sujet de l'autobus Figeac-Conduché. Le sympathique conseiller général du canton de Cajarc, M. le D^r Larnaudie y assistait.

Cette réunion était très importante pour délibérer et s'entendre sur la question de l'autobus à la suite du malentendu qui s'était produit par l'interprétation de la circulaire de M. le Préfet.

Ces maires ont protesté de l'urgence et de la nécessité de ces transports automobiles; ils ont maintenu leur adhésion au principe d'une subvention communale pourvu qu'elle fut normale et en rapport avec les avantages conférés par ces améliorations.

Mandat fut donné aux représentants de soutenir un projet dans ce sens et de le faire aboutir au Conseil général dans sa prochaine session extraordinaire.

Une délégation des maires des communes intéressées se rendra ce jour-là à Cahors pour se tenir à la disposition de la commission des travaux publics au cas où cette dernière désirerait l'entendre au sujet du taux de la contribution communale.

Tous nos remerciements à M. Larnaudie pour le dévouement et l'activité dont il fait preuve dans la question des autobus. D.

Corn

Certificat d'études. — Aux examens du certificat d'études primaires qui eurent lieu à Livernon le 21 juin, notre école de garçons présentait 4 candidats qui furent tous reçus. Aux maîtres et aux jeunes lauréats toutes nos félicitations.

Syndicat de planteurs de tabac. — Les planteurs syndiqués de la commune de Corn, réunis à la mairie le 22 juin, tout en étant personnellement opposés à l'assurance obligatoire contre la grêle, ont décidé de se soumettre par discipline corporative à toutes les décisions que prendra la Fédération du Lot.

Puybrun

Un ivrogne en furie. — Après avoir bu copieusement, le sieur E. L..., 41 ans, chercha querelle à sa femme et à sa belle-mère qu'il rossa d'importance. Celles-ci fuyant les brutalités de l'énergumène tentèrent de se réfugier chez une voisine, Mme Chapou, qui ne voulut pas les recevoir par crainte de représailles de la part du pivrot.

Livrogne, croyant sa femme cachée chez sa voisine et ne la voyant pas, devint furieux et se saisit alors de Mme Rose, une autre voisine, qui se trouvait à sa portée et la traîna par les cheveux en lui administrant force coups. A ce moment, Mme Chapou voulut défendre son amie; mal lui en prit, car notre ivrogne, lâchant sa victime, la saisit et armé d'une hache s'apprêtait à lui faire un mauvais parti. Heureusement pour elle, vinrent à son secours MM. Chapou père et fils, ainsi que quelques voisins. La brute fut abattue à l'aide d'une barre et désarmé.

M. Salacroup, l'un de ceux qui se portèrent au secours de la victime, a été fort maltraité et a eu un œil crevé.

Notre alcoolique gisait à terre, dans une mare de sang. On alla chercher le docteur Bagou qui constata une fracture du crâne et de nombreuses contusions. Son état est très grave.

Quant aux victimes, elles ne sont pas en danger.

Saint-Céré

Foire. — La foire du 23 courant, favorisée par le beau temps, avait attiré du monde, malgré les travaux de la fenaison. Voici les cours pratiqués :

Froment, 17,25 à 18,50; seigle, 13 à 14,25; avoine, 8 fr. à 8,75; maïs, 15 à 16 fr.; sarrasin, 13 fr. à 14,25, le tout le sac de 80 litres; pommes de terre nouvelles, 30 à 35 fr. les 100 kilos.

Bœufs d'attelage, 600 à 900 fr. la

paire; bœufs gras, 68 à 76 fr. les 100 kilos; vaches laitières, 500 à 750 fr. la paire; veaux de lait, 0,85 à 1,10 le kilo, poids vif; moutons, 20 à 33 fr. pièce; porcelets, 15 à 40 fr. pièce.

Poulets, 2 fr. le kilo; canards, 1,60 le kilo; beurre, 2,20 le kilo; œufs, 1 fr. la douzaine; lapins domestiques, 0,80 le kilo; petits fromages du pays, 0,90 la douzaine; cerises, 0,60; fraises, 0,50 le kilo.

La viande de boucherie est taxée, savoir: veau, 1,70; mouton, 1,80 le kilo.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Jean-Pierre Bergougnoux, sans profession, à Gramat, s'est fait prendre, à Rignac, en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande, 500 francs d'amende. Contrainte par corps fixée au maximum.

— Un mendiant, Léonard Roufflange, casseur de pierres, sans domicile fixe, encourt huit jours de prison avec sursis.

— Mme Anaïs Lavergne, épouse Delmas, ménagère à Fajolles, a trompé la compagnie d'Orléans en faisant voyager à demi-place son enfant âgé de plus de 3 ans, 16 francs d'amende.

— Mme Eugénie Malaval, épouse Lamothe, ménagère à Calès, pour violence et voies de fait, est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis.

— Pour le même délit, le sieur Marcellin Sirieix, scieur de long à Gramat, se voit infliger 5 francs d'amende avec sursis.

Saint-Germain

Foire. — Malgré les pressants travaux de la saison, la foire de St-Germain a été fort belle; les divers foirails de la localité étaient bien approvisionnés et de nombreuses transactions se sont effectuées à des prix très rémunérateurs.

Cours pratiqués: bœufs de boucherie, 40 à 45 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 700 à 1.000 fr. la paire; bouvillons, de 500 à 600 fr. la paire; veaux 1 fr. le kilo.

Brebis avec agneaux de 40 à 45 fr. pièce; de reproduction de 30 à 35 fr. pièce; antenais et antenaises, de 24 à 28 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0,80 à 0,85 le kilo; agneaux de 20 à 25 fr. pièce.

Porcelets, légèrement en baisse et valant de 20 à 25 fr. pièce dès l'âge de 2 ou 3 mois.

Volaille, de 0,70 à 1 fr. le kilo; œufs, 1 fr. la douzaine.

Jardinage en assez grande quantité et se vendant à de bons prix.

Oisons et canetons, de 4 à 5 fr. la paire.

En somme assez bonne foire pour le commerce local; pas de vols ni d'accidents à signaler.

Les marchands étalagistes et débiteurs divers paraissent assez satisfaits du bon résultat de la journée.

Souillac

Obsèques. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de M. Louis Cavarrot, chef de dépôt de la Compagnie de l'Est, en retraite, décédé après une courte maladie, à l'âge de soixante-deux ans.

La Section des Vétérans, la Société des anciens militaires, la Société de secours mutuels Saint-Martin assistaient en corps aux obsèques.

Le corps a été embarqué à la gare, à destination de Reims, où se trouve le caveau de la famille, à laquelle nous adressons nos plus sincères condoléances.

Vayrac

Accident de bicyclette. — Ces jours derniers, les cyclistes Mispoulet, charron, et Crest, maçon, se sont très violemment heurtés l'un contre l'autre, au carrefour de l'hôtel Delmon.

Seul, M. Mispoulet a été très fortement contusionné.

CHEZ NOS VOISINS

Libos

Concours musical. Au concours musical d'Agen, notre excellente fanfare « Les Amis réunis de Libos » a obtenu un premier prix avec félicitations du jury et diplôme de direction.

Notre jeune et excellente fanfare concourait en 2^e division et 2^e section.

Nous adressons à nos dévoués musiciens et à leur directeur nos plus vives félicitations.

VARIÉTÉS

LES IMPOTS NOUVEAUX

Nous avons indiqué que M. Charles Dumont, ministre des finances, proposait à la Chambre pour équilibrer les budgets de 1913 et 1914 :

1^o De reprendre les taxes repoussées par le Sénat relatives aux droits successoraux, aux apports en mariage, aux ventes de biens meubles, aux gardes-chasse.

2^o D'instituer des impôts nouveaux.

Le produit espéré de l'ensemble de ces taxes atteindrait pour une année entière 199.269.100 fr.

Voici des précisions sur les nouveaux impôts actuellement soumis à la commission du budget :

I. — Impôt sur les mines de Houille

Il sera perçu à partir du 1^{er} janvier 1913, au profit de l'Etat, sur les mines de combustibles, en sus de la redevance proportionnelle actuellement existante, un impôt complémentaire égal, pour chaque année, à 20 0/0 de l'excédent de leur produit net sur la somme obtenue en multipliant par 1 fr. 50 le nombre de tonnes employées ou vendues pendant l'exercice servant de base au calcul du produit net.

L'impôt produirait 9 millions.

II. — Taxe de transmission sur les titres au porteur

A partir du 1^{er} juillet 1913, la taxe annuelle de transmission sur les titres aux porteurs français ou étrangers serait portée de 25 à 30 centimes sans addition de décimes par 100 francs du capital de ces titres.

La surtaxe procurerait au Trésor 17 millions.

III. — Assurances sur la vie

Tout contrat d'assurances sur la vie ou de rentes viagères passé par les sociétés, compagnies d'assurances et tous autres assureurs, ainsi que tout acte ayant exclusivement pour objet la formation, la modification ou la réalisation amiable de ces contrats, est soumis à une taxe annuelle et obligatoire de 95 centimes pour cent, sans décimes, du total des versements faits chaque année à ces Sociétés.

Les contrats d'assurances sur la vie ou de rentes viagères soumis à cette taxe ne donneront lieu, en cas d'enregistrement ultérieur, qu'à la perception : 1^o les contrats d'assurances sur la vie d'un droit de 1 0/0 sans décimes; 2^o les contrats de rente viagère d'un droit de 2,25 0/0 sans décimes.

Ne sont pas assujettis à la taxe annuelle et obligatoire :

1^o Les contrats enregistrés avant la promulgation de la présente loi et les contrats exempts de droits d'enregistrement d'après les lois en vigueur ; 2^o Les sommes reçues dans les agences à l'étranger pour les contrats souscrits dans les dites agences par des personnes domiciliées à l'étranger, sauf enregistrement au comptant de ces contrats au cas d'usage en France ; 3^o Les contrats de réassurances, lorsque la taxe est payée par l'assureur primitif.

La taxe est acquittée par les sociétés, compagnies et assureurs personnellement et sans recours.

Tous les versements effectués au cours de l'année de la promulgation de la loi seront assujettis à la taxe.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux sociétés, compagnies et assureurs étrangers qui auraient en France un établissement, agence ou succursale. Ceux de ces assureurs, sociétés et compagnies qui sont déjà établis en France devront, dans les trois mois de la promulgation de la loi, faire agréer un représentant français responsable de la nouvelle taxe. Rendement espéré, 1 million.

(A suivre).

Bibliographie

Le passé et le présent de Montmartre sont délicieusement évoqués, cette semaine, dans *Les Annales*, par la plume d'Adolphe Willette (Homage à la Butte). Maurice Donnay (Souvenirs du Chat-Noir), Georges Cain, (Les Moulins de Montmartre), Lucie Delarue-Mardrus (Poème sur le Sacré-Cœur), Adolphe Brisson (Le Chansonnier Bruant)... Une chanson desolante de Dominique Bonnaud et Numa Blès : (Montmartre à quatre heures du matin), complète cette charmante série d'articles. Le numéro contient, en outre, la suite de l'enfance d'un Parisien, par Henry Roujon; une saynète d'Henri Lavedan : Le Jour du Grand Prix; une fine étude d'Emile Faguet : La Philosophie des Courses, et les chroniques habituelles d'Yvonne Sarcey, du lieutenant-colonel Rousset, du Bonhomme Chrystale, de Sergines, qui suivent de très près l'actualité.

On sabonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

« Montre-moi ton nez, je te dirai qui tu es ! » C'est *Mon Dimanche* qui pose, cette semaine, cette question bien faite pour intriguier grands et petits. Et, sous ce titre, il faut reconnaître que *Mon Dimanche* nous révèle de façon très piquante tous les secrets de la physiognomonie ! Au secours de l'Empereur » est un article non moins sensationnel que *Mon Dimanche* publie dans le même numéro. Enfin, « Les Gloires de la Chansonnette » est une exquise fantaisie que l'excellente revue populaire offre à ses lecteurs en une page illustrée avec une remarquable fantaisie.

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale »; des conseils de « Droit pratique »; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivent Mme Charly; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour

les enfants; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2116^e livraison (21 Juin 1913).

Le secret de la trahison, par G. Toudouse. — Les souffrances de la Sicile, par Gabriel Renaudot. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Le Domino jaune, par J. Carolles. — La préparation, la toilette et le trinquage des fruits, par L. Viator.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n^o 2092, du 28 juin 1913.

Numéro Spécial

LA SCIENCE EN VACANCES

I. La science en vacances. — II. L'air, la terre : La géologie qu'on peut faire sans le savoir; Le temps qu'il fera demain, d'après le temps qu'il fait aujourd'hui; Animaux et plantes météorologiques; Le vol des oiseaux. — III. Sciences naturelles: Au bord de la mer; La chasse aux insectes; Comment on fait un herbier. — IV. Les beaux voyages dans la France inconnue: La forêt d'Iraty; L'Arche de Glénans; Le cañon de l'Arche; La forêt de Lente. — V. Le devoir corporel des vacances. — VI. Les sports: Les nages rapides; La pêche à la truite; Le camping; Le canoë canadien; L'automobilisme; La photographie en villégiature. — VII. Notre concours de cerfs-volants.

Ce numéro triple, très richement illustré contient en outre un supplément de 16 pages, donnant la description d'appareils utiles (électricité, télégraphie sans fil, automobilisme, etc.), des recettes et procédés utiles, etc.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. St-Germain, Paris.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ECOLE PIGIER : Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les élèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplôme, Emploi, L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

Les Savants respectés dont les études ont dirigé nos travaux dans la création de la Fermentose.

La "FERMENTOSE" n'est pas un médicament c'est un produit naturel qui défend l'organisme contre la maladie en créant des tissus nouveaux et sains.

VOUS qui souffrez encore

de : mauvaises digestions, aigreurs, dilatation, constipation, entérites, entérocrites, diabète, albuminurie, anémie, neurasthénie, etc.

vous n'avez jamais pris de "FERMENTOSE"

Son efficacité : La FERMENTOSE ramène le fonctionnement parfait de l'estomac et de l'intestin; elle décongestionne le foie et les reins, reconstitue les cellules nerveuses, enrichit le sang en globules rouges, fortifiant ainsi l'état général qui se trouve complètement régénéré.

Son prix : 23 centimes par jour.

La Fermentose à elle seule suffit pour guérir là où les autres remèdes ont échoué.

CE QUE DISENT :

Les Médecins : Je vous adresse toutes mes félicitations pour votre produit la Fermentose; voici plusieurs mois que je la formule dans ma clientèle, après l'avoir expérimentée, et j'ai constaté des guérisons rapides et durables qui m'ont surpris, étant donné la difficulté des cas et des traitements déjà essayés. Votre Fermentose est véritablement un produit très recommandable. Docteur DESRIVY, Ancien Interne des Hôpitaux, 8, Avenue Percier, Paris.

Les Pharmaciens : « Veuillez m'expédier trois boîtes de Fermentose. Vous cachez moi fait le plus grand bien et je déclare que jusqu'à ce jour je n'avais pas trouvé de remède aussi efficace pour combattre mon état de débilité. « L'usage de votre Fermentose m'a rendu les forces et la santé. Je me félicite d'avoir eu recours à votre produit qui a été pour moi une source de vigueur et de bien-être. » M. ESTRADERE, Pharmacien, Nailloux (Haute-Garonne).

Après de telles affirmations, prises au hasard entre toutes, vous ne pouvez douter de la réelle valeur thérapeutique de la "FERMENTOSE".

Essayez-la — Vous guérirez

3 fr. 50 la boîte de 30 cachets, pour 15 jours de traitement. Dans toutes Pharmacies. Laboratoires de la FERMENTOSE, 35, Rue du Rocher, Paris. Demandes de fait Magazine illustré des guérisons, qui vous sera envoyé gratuitement.

La "Fermentose" est en vente à CAHORS : Pharmacie FOURNIE.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Contre la constipation et les maux d'estomac il est bon d'employer les **Pilules Suisses** dont la renommée est universelle. **32 ans de succès.**

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juin.

La nuance d'optimisme que l'on pouvait observer hier en Bourse s'est accentuée et d'autre part les avis des places étrangères sont plus favorables.

La Rente française s'inscrit en reprise sensible à 83,90.

Le Serbe passe de 79,80 à 80,65. L'Extérieure espagnole cote 88, le Turc 84,95 et l'Italien 96,55. Les fonds russes s'améliorent; le 1896 est à 70,60, le 5 0/0 1906 à 102,35, le 4 1/2 1909 à 98,80 et le Consolidé à 89,95.

Dans le groupe des chemins français, l'Est s'avance à 875 et le Nord à 1677.

Nos Etablissements de Crédit sont mieux disposés. La Banque de Paris termine à 1720, le Comptoir d'Escompte à 1043, le Crédit Foncier à 870, le Crédit Lyonnais à 1627, et la Société Générale à 813.

Créés jouissance 1^{er} juillet prochain, les 142.500 Bons 6 0/0 du Gouvernement Fédéral Mexicain sont émis à 97 0/0 soit 439 fr. 85 par bon, payables 100 francs en souscrivant et 389 fr. 85 à la répartition, du 3 au 5 juillet. La souscription sera ouverte le 28 juin, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société Générale, au Comptoir National d'Escompte de Paris, à la Banque de l'Union Parisienne chez MM. Morgan, Harjes et C^{ie} banquiers et dans les succursales et agences de ces établissements à Paris et dans les départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans et du Midi et C^e de Navigation Mixte.

La Traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie.

Relations Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La Compagnie de Navigation Mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante », qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot, ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train « Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h. 46 pour arriver à Paris-Quai à 10 h. 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

ALLER. — Départ de Port-Vendres : pour Alger, le dimanche à 13 h. 30; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30;

RETOUR. — Départ d'Alger, le mercredi à 12 h.; d'Oran, le lundi à 12 heures.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Enregistrement direct des bagages.

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres

aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

TÉLÉPHONE 42

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

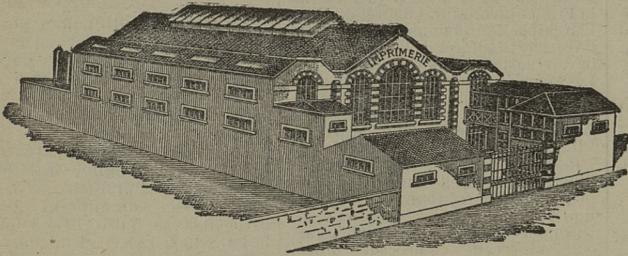
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) départ.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) départ.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arr.)	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ.)	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE (arr.)	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE (départ.)	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC (départ.)	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS (arr.)	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON (arr.)	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac.	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS (arr.)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (départ.)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	—
Sept-Ponts.	9 51	—	19 8	—	—	16 18	—
Cieureac.	10 5	—	19 22	—	—	16 34	—
Lalbenque.	10 12	—	19 29	—	—	16 42	—
Caussade.	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieureac.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... (départ.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère.	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus.	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyrilles.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac.	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON.	—	—	19 24	20 17	7 11	23 22	10 38	16 42
Nozac.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénelon.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressensac.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — départ.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.	6 17	7 50	12 54	19 7
Donelle (Arrêt).	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt).	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque.	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MIXTE	19 50	22 51	10 »
PARIS (Orsay).	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... départ.	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel.	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac.	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel.	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque.	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (Arrêt).	—	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech.	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac.	14 38	8 57	16 20	22 9
Donelle (Arrêt).	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès.	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Arr.	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS. — départ.	7 11	13 31	18 29
Capessut.	7 20	13 40	18 40
Arcambal.	7 31	13 51	18 49
Vers.	7 40	14 »	18 57
Saint-Géry.	7 49	14 8	19 7
Conduché.	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.	8 26	14 37	19 31
Calvignac.	8 34	14 45	19 37
Cajarc.	8 48	15 1	19 50
Montbrun.	8 59	15 12	19 59
Toirac.	9 9	15 22	20 7
Lamadelle.	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Arr.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

	20 27	—	22 51
PARIS (Orsay).	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — départ.	7 23	10 44	17 31
Lamadelle.	7 34	10 55	17 43
Toirac.	7 44	11 5	17 55
Montbrun.	7 52	11 13	18 4
Cajarc.	8 4	11 22	18 16
Calvignac.	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval.	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.			